

qu'ils avaient attaqué les troupes des Nations Unies. En dernier ressort, nous ne pouvions, à mon avis, refuser de reconnaître cet état de choses au moyen d'une résolution de condamnation si une telle résolution était mise aux voix, si elle exposait bien la situation, si elle n'était pas conçue en termes trop provocateurs et si elle prévoyait la tenue de négociations. Au cours de tous les entretiens que j'ai eus avec le représentant de l'Inde aux Nations Unies,—et je me suis beaucoup entretenu avec lui ces deux ou trois dernières semaines,—je lui ai exposé très clairement cette attitude. Il s'est toujours très bien rendu compte de l'attitude du Canada; il n'y a jamais eu de malentendu à cet égard.

La semaine dernière nous avons été saisis, aux Nations Unies, de deux résolutions. Nous avons été appelés à décider de ce que nous en ferions. Nous savions qu'une telle décision pourrait avoir des conséquences très graves.

La première de ces deux résolutions était la résolution asiatique comportant une conférence de sept pays, dont feraient partie l'URSS et la Chine communiste, une conférence à sept en vue de discuter non seulement les questions politiques, mais celle d'un "cessez le feu", une conférence où, s'il faut en juger par le texte de l'invitation, il eût été possible de prolonger pas mal de discussion avec le gouvernement de Pékin même avant cette conférence. C'est pour cela que nous n'avons pas trouvé cette résolution satisfaisante. Dans un discours prononcé vendredi dernier, nous propositions certains points qui, à notre sens, supprimeraient le danger que comporte la résolution asiatique, parce qu'ils auraient établi dans une résolution un programme concret et précis de négociations immédiates. Parmi ces points, nous propositions même une date de convocation de la conférence, le lieu où elle pourrait se tenir et le délai maximum après lequel, si Pékin n'avait pas répondu, nous pourrions présumer qu'il n'y répondrait pas. Allaient faire partie de cette conférence plusieurs pays qui ne participaient pas aux mesures prises pour rétablir l'ordre en Corée, entre autres l'URSS qui s'était refusée à cette participation dès le début des hostilités. Or un des points que nous faisons valoir, c'était de soustraire à l'égide de la conférence les négociations en vue d'un "cessez le feu". Les négociations sur ce point allaient relever d'un organisme plus approprié et composé de trois membres: la Commission des Nations Unies en Corée, les États-Unis et le gouvernement de Pékin.

Si l'on avait inséré dans la résolution de l'Inde les points que nous avons soulevés et que nous avions précédemment discutés avec

[L'hon. M. Pearson.]

les délégués de l'Inde et des États-Unis, nous l'aurions appuyée. On a inséré une de nos propositions, mais non les autres, sans doute parce qu'on a cru qu'elles rendraient encore plus difficile à Pékin l'acceptation de la résolution. L'attitude des États-Unis à l'égard de nos propositions était fort simple. Ils estimaient qu'il n'y avait plus lieu de négocier avec Pékin tant qu'on n'aurait pas adopté la résolution qui condamnait Pékin et instituait une commission des bons offices. Par conséquent, quand la résolution asiatique a été mise aux voix, nous ne pouvions l'appuyer, pour les raisons que j'ai indiquées. Nous ne pouvions pas non plus voter contre, car nous avions appuyé le principe de la négociation. Nous nous sommes donc abstenus. Pour ce qui est de notre attitude et de la ligne de conduite du Canada à cet égard, je ne crois pas que l'Inde puisse prétendre que nous l'avons abandonnée.

Les États-Unis ont présenté la seconde résolution. Nous n'avions pas réussi à en retarder la présentation. Nous avions toutefois réussi à la faire modifier, à la faire élucider et expliquer par le délégué américain. Les explications qu'il a fournies ont dissipé la plupart des doutes que nous avions au début au sujet de la résolution.

Nous avons d'abord tenté d'obtenir un délai, mais sans succès. Puis nous nous sommes efforcés de faire mettre aux voix la résolution qu'il fallait; à cet égard, je crois que nous avons assez bien réussi. Nous tenions à établir nettement, de manière à dissiper tout doute possible, que toute résolution adoptée par les Nations Unies à ce sujet définirait très clairement les points suivants: nous insistions qu'elle ne devait proclamer aucune nouvelle agression mais souligner que le gouvernement chinois de Pékin, ayant simplement pris part à une ancienne agression, était donc coupable de cette participation mais non d'avoir inauguré une nouvelle agression dans une partie quelconque de Corée. Nous tenions également à ce que le paragraphe renfermant la condamnation soit rédigé en termes non provocants, et il l'a été. Ce paragraphe ne qualifie personne d'agresseur. Il constate simplement qu'en aidant les agresseurs en Corée et en envahissant la Corée du nord par la Chine, le gouvernement populaire de Pékin s'était lui-même livré à l'agression. C'était la constatation d'un fait que nous ne pouvions certes pas nier.

En troisième lieu, nous tenions à établir clairement que la commission des mesures collectives constituée par la résolution, commission qui inspirait des doutes sérieux à bon nombre de délégations, ne servirait pas à poser des gestes téméraires et peu judicieux mais pourrait, au contraire, les restreindre.